

Alpes-Maritimes : des squatteurs empêchent un couple de se rendre dans sa résidence secondaire

Les gendarmes ont reçu l'ordre de laisser les squatteurs occuper les lieux «le temps qu'une décision de justice soit prise».

Par **Steve Tenré**

Publié le 4 septembre 2020 à 14:33, mis à jour hier à 09:37



«Le premier soir, j'ai dormi dans ma voiture en face de la maison, en les regardant dîner sur la terrasse...», explique le retraité. Morad HEGUI / Goodpics - stock.adobe.com

De très mauvaises vacances. Henri Kaloustian et sa femme, propriétaires d'une maison à Théoule-sur-Mer, dans les Alpes-Maritimes, n'ont pas pu accéder à leur résidence secondaire en raison de la présence de squatteurs, qui ont changé les serrures, ont relaté nos confrères de *Var-Matin*.

Les deux retraités, qui venaient de Tassin-la-Demi-Lune, près de Lyon, ont découvert mi-août avec effarement que les lieux étaient occupés par un couple et deux enfants. *«C'est une violation de domicile, je veux que vous me rendiez ma maison...»*, aurait tonné le Lyonnais face aux squatteurs. Ces derniers auraient alors assuré avoir récupéré les clés du domicile, sans dévoiler par qui, car ils n'avaient plus de lieu où dormir. *«J'ai dormi dans ma voiture en face de la maison, en les regardant dîner sur la terrasse...»*, a expliqué le septuagénaire.

La mairie, contactée par le couple, a alors proposé à Henri et sa femme de reprendre possession des lieux. Lorsque les squatteurs se sont absentés, des gendarmes ont été dépêchés sur place, ainsi que des policiers municipaux, un serrurier et des agents de la mairie.

Mais cet essai a vite été avorté, a rapporté *Var-Matin*. Sur place, les gendarmes ont finalement reçu ordre de laisser les squatteurs occuper les lieux *«le temps qu'une décision de justice soit prise»*. Abasourdi, le couple est rentré chez lui. Il n'a toujours pas pu réinvestir les lieux.

***«La loi est bien du côté du propriétaire»*, selon Emmanuelle Wargon**

La famille de squatteurs, qui a passé plus de 48 heures sur place, est protégée par la loi contre une procédure d'expulsion immédiate. Le couple, qui a déposé plainte, devra attendre que la situation soit constatée par un huissier.

«La loi est bien du côté du propriétaire», a réagi ce lundi 7 septembre sur CNews Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement. *«Dans ce cas particulier, la trêve hivernale peut ne pas s'appliquer. Si des enfants sont potentiellement à la rue, on trouvera le moyen de les héberger»*.

Également interrogé par CNews, Henri Kaloustian a indiqué qu'il «*n'allait pas attendre un an ou deux ans pour rentrer dans (sa) maison*». «*Je m'en fiche d'aller en prison, il faut que ça bouge, c'est une honte !*», s'est-il insurgé, avant d'expliquer qu'il allait faire de cette maison sa résidence principale, pour contrer la loi, plus souple dans ce cas.

À VOIR AUSSI - Castex veut créer des «*juges de proximité* » face aux «*incivilités du quotidien* »